

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération
n° 2012.10.249

**Schéma régional de la
mobilité durable : avis
du GrandAngoulême**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Gérard DESAPHY à Janine GUINANDIE, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, André LAMY à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMAI, Frédéric SARDIN, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.10.249**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

SCHEMA REGIONAL DE LA MOBILITE DURABLE : AVIS DU GRANDANGOULEME

La Région Poitou-Charentes a élaboré au cours des derniers mois un Schéma Régional de la Mobilité Durable. Conçu en partenariat et concertation avec l'ensemble des acteurs des déplacements du territoire régional (Etat, Départements, Autorités organisatrices de transport urbain ...), ce document a vocation à devenir le cadre de la mobilité en Poitou-Charentes. Il a été approuvé par la Commission permanente du 18 juin 2012.

Bâti à partir d'un diagnostic partagé de la mobilité actuelle du territoire régional et de son devenir, le document propose une série de 29 actions élaborées autour des 3 axes suivants, présentés dans l'annexe ci-jointe :

- Réduire la dépendance énergétique et lutter contre le réchauffement climatique ;
- Rendre possibles et plus simples le droit et l'exercice de la mobilité pour tous ;
- Assurer les conditions d'un développement économique et territorial raisonné et équilibré.

A la lecture du document, les actions proposées convergent et complètent les interventions proposées par l'agglomération dans le cadre de son Plan de déplacements urbains (PDU). Le renforcement des pôles d'échanges multimodaux, la réalisation du Système d'information multimodal (SIM) régional, la réouverture de gares périurbaines, l'accompagnement des entreprises et administrations dans la réalisation de leurs Plan de Déplacements Etablissement, la réflexion sur la coordination et la billettique des différentes offres de transport sont des éléments sur lesquels le GrandAngoulême s'est d'ores et déjà engagé.

Au-delà de ces convergences, plusieurs remarques peuvent cependant être faites concernant ce schéma :

- Le positionnement stratégique d'Angoulême et de son bassin de vie au sein du système urbain peut sembler restreint.
 - L'axe de la Charente (Saintes-Cognac-Angoulême) est présenté comme un axe secondaire alors qu'il se trouve également en expansion et qu'il se prolonge même vers Royan et Limoges. L'étoile ferroviaire d'Angoulême doit donc être réaffirmée au regard des investissements régionaux qui y sont consentis, différemment selon les lignes.
 - Les liens vers Bordeaux semblent également minorés. Il est essentiel pour le territoire de l'Angoumois, que cela soit par l'intermédiaire des liaisons TGV à venir, de leurs compléments en TER ou même de la liaison routière, qu'il convient de réaffirmer comme prioritaire au même titre que peut l'être la liaison routière Nantes-Poitiers de la fiche 22 par exemple.

Pour ces deux points, il est intéressant de renforcer la coordination avec les Régions Limousin et Aquitaine.

- Le suivi et la mise en œuvre du schéma sont abordés dans la délibération d'approbation du projet de schéma. Néanmoins, l'ensemble des actions et interventions proposées nécessite de mettre en place une coordination et une gouvernance spécifique entre les différentes Autorités organisatrices de transport concernées, qui mériteraient d'apparaître comme une action à part entière, notamment en ce qui concerne l'évaluation du schéma.
 - En ce qui concerne les efforts d'amélioration pour la continuité des services de transports collectifs, la recherche d'une interopérabilité des titres existants, au-delà de l'information et des efforts en terme de billettique, justifie une intervention régionale qui permet de dépasser les cadres légaux associés aux périmètres d'intervention des différentes AOT.
 - L'articulation des actions du Schéma Régional doit par ailleurs être coordonnée aux actions définies dans le Contrat local initiatives climat (CLIC) de l'agglomération du GrandAngoulême.
 - La réduction des inégalités sociales par les interventions possibles en matière de transport sont relativement ciblées dans le document (public en insertion, jeunes..). Ces actions pourraient être élargies dans une réflexion plus globale sur les conditions de ressource par exemple.
 - Enfin le travail sur le transport de marchandise, s'il rejoint un aspect du PDU du GrandAngoulême, pourrait être plus poussé concernant la logistique urbaine au-delà du soutien sur la création de systèmes de distribution terminaux de marchandises en ville (création d'un modèle ou système régional par exemple).

Sous réserve de la prise en compte de ces observations,

Je vous propose :

D'EMETTRE un avis favorable au Schéma Régional de Mobilité Durable établi par la Région Poitou-Charentes,

DE CONFIRMER l'inscription du GrandAngoulême dans les actions qui relèvent de sa compétence et qui sont prévues dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2012	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2012